MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

**Fiche de poste**

|  |
| --- |
| Identification du poste |

# Tuteur de maisonnée de centre du SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

|  |
| --- |
| Catégorie:  |
| Contexte du recrutement :[ ] Poste vacant [ ] Poste susceptible d’être vacant [x] Création Candidature possible sur l’un ou les deux séjours SNU suivants :* Encadrement d’un séjour de cohésion se déroulant du **12 juin au 24 juin 2022** avec 5 jours de formation et de préparation en amont.
* Encadrement d’un séjour de cohésion se déroulant du **3 au 15 juillet 2022** avec 5 jours de formation et de préparation en amont.

Contrat mis en place environ 1 mois avant le début du séjour.  |
| Localisation administrative et géographique : Sur le departement de XXX |
| **Nom du centre :****Adresse :** |  En cours |
| Le poste et son environnement |
| Fonction : Tuteur de maisonnée de centre du service national universel |
| Nombre de volontaires à encadrer : 14 |
| Conditions particulières d’exercice : en fonction de l’origine du recrutement : contrat d’engagement éducatif ou LETTRE DE MISSION Pour un personnel fonctionnaire HEBERGEMENT ET RESTAURATION PRISE EN CHARGE DURANT LE SEJOUR DE COHESION |
| Description de la structure : |
| Le SNU est un projet d’émancipation et de responsabilisation de la jeunesse complémentaire de l’instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs: le renforcement de la cohésion nationale – qui s’appuie sur l’expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d’une culture de l’engagement et l’accompagnement de l’insertion sociale et professionnelle des jeunes. Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à terme, à partir de 15 ans : * Une phase préalable d’information et de préparation, qui permet d’informer les familles et de préparer l’appel des jeunes. Appuyée sur le collège et les programmes d’enseignement, elle se traduit également par l’organisation d’une journée d’information en classe de 3e ;
* un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, à terme, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la vie en collectivité, la responsabilité et l’esprit de défense comme de résilience. Ce séjour réalisé en hébergement collectif dans l’année qui suit la classe de 3e, est aussi l’occasion de bilans individuels ;
* une mission d’intérêt général, obligatoire, inscrite dans une logique d’accompagnement et d’individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettent d’accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
* une phase d’engagement volontaire d’au moins 3 mois, réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s’appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.
1. Après une préfiguration en 2019 dans 13 départements et un report en 2020 pour raisons sanitaires, le SNU a été déployé en 2021 dans l’ensemble des départements y compris les départements et collectivités d’Outre-Mer. Ainsi, du 20 juin au 2 juillet 2021, 2 000 jeunes ont été accueillis dans les 13 séjours de cohésion en Nouvelle-Aquitaine.

Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l’impératif absolu de sécurité. Une attention particulière devra notamment être portée au respect de l’intégrité physique et psychologique et morale des jeunes mineurs, tout particulièrement à l’occasion du séjour de cohésion.Au titre de ses compétences relatives à l’action éducative, l’IA-DASEN dirige les travaux de déploiement du SNU et est responsable du dispositif dans le département. Il s’appuie sur un **chef de projet** qui pilote **la réalisation du projet départemental** et qui est le premier interlocuteur et donneur d’ordres du chef de centre. Le chef de projet départemental s’appuie sur un comité de coordination départementale, chargé de la mobilisation et de la coordination des services de l’État.Dans chaque département, **un ou plusieurs centres d’hébergement** abritent le ou **les séjours de cohésion**. Chaque centre est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l’action publique, associative ou professionnelle concourant à la mise en œuvre du SNU.Le chef de centre est appuyé dans ses missionspar 2 adjoints: * **un adjoint encadrement**, chargé de la direction et de l’animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
* **un adjoint éducatif** qui coordonne l’ensemble des intervenants, s’assure de la cohérence du projet pédagogique avec l’ensemble des administrations, agences et associations concourantes.

Il dispose **d’une équipe de soutien du centre** (équipe adaptée en fonction de la taille du centre) composée de :* **un intendant** chargé de la gestion quotidienne du centre
* **un** **référent sanitaire** qui assure le suivi sanitaire des jeunes et contribue à la promotion de la santé
* **un** **référent sport et cohésion** qui appuie l’action des capitaines de compagnie dans ces deux domaines et relaie celle de l’équipe de direction du centre.

**Un binôme de cadres de compagnie et des tuteurs de maisonnées** constituent l’encadrement au contact des volontaires. Les compagnies d’une cinquantaine de volontaires sont mixtes. Dans chaque compagnie, les volontaires sont regroupés en maisonnées, non-mixtes, de 14 jeunes. A la tête de chaque maisonnée, un **tuteur** de même sexe incarne le premier niveau de la chaîne d’autorité et de responsabilité du centre. |
| effectifs de la structure : A ADAPTER SELON DEP : xxx volontaires et XXX ENCADRANTS |
| Description du poste (responsabilités, missions, attributions et activités) : |
| Personne placée sous l’autorité directe du capitaine de compagnie, le tuteur de maisonnée exerce une fonction éducative essentielle auprès des jeunes de sa maisonnée dans une relation de proximité quotidienne et permanente. Il est à la fois **un animateur, un formateur et un témoin**. Il contribue à faire du séjour de cohésion des jeunes volontaires de sa maisonnée une aventure qui les fasse grandir, qui les amène, pas à pas, à désirer s’engager, et qui donne durablement du sens à leur vie (responsabilité et dépassement de soi).Il est soucieux de la sécurité des jeunes de sa maisonnée. Il est exigeant, bienveillant, vigilant, attentif et attentionné.**Il assume sa part d’autorité comme une posture de service et d’accompagnement**. A ce titre, il est en première ligne, au contact, et il partage les conditions de vie des volontaires. Il tire sa légitimité de son engagement personnel, au service du projet éducatif SNU et de sa position comme premier maillon de la chaîne d’autorité et de responsabilité du centre. Il assume ce rôle essentiel de mentor en gardant une juste distance et grâce à beaucoup de proximité et d’écoute. L’effectif à taille humaine de la maisonnée offre au tuteur l’opportunité d’établir une relation de personne à personne par un contact individualisé avec chaque volontaire.Cheville ouvrière et acteur plénier du projet pédagogique du centre de cohésion, le tuteur aide chaque volontaire à croître en humanité, pour gagner en autonomie personnelle et intégrer la notion d’interdépendance, ciment de la vie en société. Il exerce une présence **rassurante** par sa capacité d’**écoute**, la **rectitude** de son comportement et de son engagement, sa **disponibilité** à partager ses connaissances, et son **enthousiasme**. Auprès de lui, **les plus jeunes sont stimulés à découvrir leurs talents**, à s’entraider eux-mêmes, à obéir d’amitié, à oser faire face aux inévitables difficultés, à **s’accepter différents**. Une meilleure connaissance et estime de soi les ouvre à mieux découvrir et respecter l’autre dans ses différences. De cette appréciation ajustée, chaque volontaire apprend à construire sa personnalité, à résister aux injonctions contradictoires de l’autonomie individuelle et à désirer toujours plus mettre ses talents au service des autres et à mériter leur confiance. Il sait tirer profit de toutes les activités du centre pour éduquer les jeunes volontaires de sa maisonnée aux **valeurs de la démocratie**: il leur enseigne les notions de droits et de devoirs civiques ainsi que les responsabilités associées à l’accession à l’âge de la majorité. Les activités physiques et sportives, en équipe, sont un lieu d’entraide, d’accueil des différences, d’unité, de cohésion et de joie partagée. Par le biais du **civisme**, des responsabilités acceptées et des services rendus à la collectivité, il leur apprend la maîtrise de soi et le respect des autres. Les jeunes volontaires font l’expérience concrète de leur capacité, ensemble, à changer, à devenir eux-mêmes les hommes et les femmes sur lesquels d’autres pourront s’appuyer à leur tour. Enfin, il favorise une compréhension active, positive et éducative du **règlement intérieur**. Il relaie fidèlement les messages des cadres de sa compagnie et il tire profit des multiples tâches et services de la vie quotidienne pour introduire à l’intelligence de la règle.Cette mission d’éducation des tuteurs s’exerce dans 5 domaines de la vie de la maisonnée : 1. Accueil et accompagnement des volontaires
* Préparer l’accueil des volontaires au sein de la maisonnée (hébergement, loisirs, hygiène, vie en compagnie et dans le centre, etc.)
* Accompagner les volontaires de jour et de nuit pour toutes les activités : vie courante, activités sportives, formations, tests divers, diverses activités et visites à l’extérieur, etc.
* Veiller à l’assiduité et au respect des horaires pour toute la maisonnée
1. Organisation et discipline de la vie courante
* Faire connaître, comprendre et respecter le règlement intérieur du centre
* Signaler aux cadres de compagnie tous les manquements
1. Organisation de la vie démocratique et citoyenne
* Créer des temps d’échanges démocratiques
* Contribuer à l’organisation, la pleine participation de tous et au bon déroulement des tâches d’intérêt général
* S’assurer de la réalité de l’inclusivité et du brassage social dans la maisonnée et dans les activités
1. Création de cohésion et d’esprit de maisonnée
* Créer une cohésion de groupe, en cohérence avec les autres maisonnées de la compagnie, mobiliser les énergies grâce à une saine émulation collective et faire partager un sentiment d’appartenance à la compagnie
* Assurer les conditions d’une participation inclusive au profit de tous les volontaires à besoins particuliers et porteurs de handicap.
1. Garantie de la sécurité physique et morale des volontaires
* Faire connaître et respecter strictement les mesures de sécurité
* Prévenir, détecter, identifier les risques et les situations problématiques, rendre compte et savoir agir seul ou en amont des cadres de compagnie
* Assurer, si nécessaire, le premier lien avec les familles (téléphone mobile)

Enfin, à la demande des cadres de compagnie et en fonction de ses connaissances et/ou de son expérience, il peut assurer ponctuellement des interventions comme formateur. |
| **Principaux interlocuteurs** **:** |
| [ ]  Les autres services de la direction[ ]  Les agents du ministère[ ]  Les autres directions | [ ]  Les services déconcentrés[ ]  Les cabinets ministériels[ ]  Le secteur privé | [ ]  D'autres ministères[x]  D’autres acteurs publics[ ]  Des organismes étrangers |
| Expérience professionnelle souhaitée :[ ]  Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle [x]  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale[x]  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée |
| Les connaissances et compétences mises en œuvre  |
| **CONNAISSANCES*** Expérience dans le domaine de l’encadrement dans les armées, l’éducation ou l’animation de mouvements pour la jeunesse
* BAFA/BAFD ou qualification équivalente (scoutisme, …)
* Psychologie de l’adolescent
* Identification des risques psycho-sociaux
* Sécurité physique et morale des mineurs
 |
| **COMPETENCES*** Capacité d’écoute et réactivité
* Exemplarité, probité, intégrité et rigueur du comportement
* Animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion
* Conduire une médiation en situation de crise
* Expérience dans l’accueil et l’accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers
* Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)
 |
| REMUNERATION  |
| Dans le cadre du contrat d’engagement éducatif, il est prévu une rémunération sur 24 jours maximum par séjour :* 5 jours de conception / préparation / formation en amont du séjour
* 15 jours d’encadrement du séjour comprenant également la participation au convoyage des jeunes
* 4 jours de repos compensateur
 |

|  |
| --- |
| Vos contacts RH (nom, prénom, fonction, téléphone, adresse électronique) |
| XXX |